



Extrait du registre des délibérations du CCAS de Chars
Séance du 4 avril 2023
4-2022

OBJET : CCAS de Chars.
Budget Primitif 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Par suite d'une convocation du 27 mars 2023, les membres composant le Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en mairie, à 19 heures 30, sous la présidence d'Evelyne BOSSU, Présidente.

Étaient présents : 12

Evelyne BOSSU, Présidente	Ariane MARTIN	Carole BOUILLONNEC	Nathalie GROM
Sheila DEPUILLE	Caroline BOURG	Sébastien RAVOISIER	Roland BOUILLE
Nicole DEFRANCE	SKALINSKI Charmen	Martine VIDECOQ	Sabine BOUREAU

Étaient absents ayant donné procuration : 2

Hélène, Lucette BOUILLE	Pouvoir à	Roland BOUILLE
Pilar SAAVVEDRA	Pouvoir à	Carole BOUILLONNEC

Étaient absents : 3

Vincent DELCHOQUE	Isabelle SEVESTRE	Sylviane LEPAPE
-------------------	-------------------	-----------------

La présidente a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Nathalie GROM est désignée pour remplir cette fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le projet de budget primitif présenté par Madame la Présidente pour l'exercice 2023 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement

- dépenses	53 724,59	euros
- recettes	53 724,59	euros

Section d'investissement

- dépenses	15 133,11	euros
- recettes	15 133,11	euros

Les membres du CCAS,

Après en avoir délibéré,

Adoptent le Budget Primitif du CCAS pour l'exercice 2023 tel que présenté.

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-Préfecture, le
et de la publication, le

A CHARS, le 4 avril 2023
La Présidente,


Evelyne BOSSU

